

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2020.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, Mmes ARCHENY Céline, Mme DONZELLE Annie, IRLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Etait absent excusé : JACQUET Benoit (pouvoir à MONACI Fabrice)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 7 septembre 2020

Désignation d'un secrétaire de séance : ZIKOVIC Pascale

1/ PROPOSITION DU SR3A – MARAIS D'HEYRIAT

Le SR3A a organisé une réunion de présentation de la démarche du plan de gestion des zones humides d'Heyriat, le 15 septembre dernier, à la salle polyvalente de Sonthonnax-la-Montagne ; L'objectif est de restaurer le bon fonctionnement des marais de Heyriat et du cours d'eau tout en intégrant les divers enjeux du site, en particulier les enjeux écologiques, hydrologiques et agricoles. Le SR3A précise qu'aucun projet ne sera imposé : une concertation avec les acteurs économiques et usagers du site sera menée tout au long de l'étude. L'objectif est bien de co-construire le projet afin qu'il soit pérenne. Il s'agira de trouver un équilibre entre gain écologique et faisabilité sur le long terme, donc recueillir les besoins et contraintes des usagers du site avant de définir le projet sera nécessaire.

Le plan de gestion sera réalisé en trois phases :

1. État des lieux et diagnostic
2. Définition des objectifs
3. Programme d'actions

L'état des lieux nécessite de récolter un maximum d'informations sur le site.

Certaines sont des données publiques et d'autres seront fournies par le SR3A.

Pour donner suite à cette réunion, il est proposé à la mairie de réunir un petit groupe composé d'élus et autres habitants/propriétaires du marais afin de pouvoir récolter un maximum d'éléments historiques concernant les marais d'Heyriat.

Ces éléments permettront de mieux comprendre ce que l'on observe aujourd'hui.

Le conseil municipal décide de faire un appel à la population ; un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants ; la constitution du comité sera communiquée rapidement au SR3A.

2/ DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER A LA CLECT 2020-36

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts impose la création, au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Il rappelle que cette commission a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI. La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune membre de l'EPCI devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT, celle-ci compte nécessairement au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes membres.

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un conseiller appelé à siéger à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de désigner PECHINEY Murielle pour siéger à la CLECT.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3/ QUESTIONS DIVERSES

3-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : ras

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET (représenté par Fabrice MONACI)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 20 H0003	CONTET Bruno	Création d'un mur	30/07/2020	ARRETE DE NON OPPOSITION

Après une réunion du Maire et des adjoints, un courrier a été envoyé à Haut-Bugey Agglomération afin de soumettre une demande de modification du PLUiH concernant le projet de lotissement à Sonthonnax-la-Montagne : au vu de la topologie du site, et afin de conserver le bâti historique au bourg, la commune souhaite aménager trois parcelles pour des maisons individuelles, d'environ 860 m2 chacune. Ceci afin d'harmoniser la continuité du premier projet de lotissement. Il est demandé de reporter le locatif prévu au programme N°1 sur le programme N°2 (proximité de l'école). Tout ceci engendrera le redécoupage du périmètre du site du programme N°1.

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

Tous les massifs ont reçu des bulbes de tulipes et jacinthes à différentes entrées de village, ou à la sortie comme à Napt pour des raisons techniques. Il reste à concevoir celui qui se trouve au croisement de la rue du Montfer et de l'Impasse des Mûriers.

Une réunion spéciale pour la fabrication des personnages décoratifs de Noël sera prochainement prévue.

Commission «Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY : ras

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE

Le chemin de la ferme du Pin est en cours de rénovation.

Commission «Travaux, Bâtiment, Patrimoine» : vice-président : Roland GINDRE : ras

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

* Haut-Bugey Agglomération a contacté la commune jeudi matin, afin de l'informer de la demande de l'ARS de restreindre les usages de l'eau (interdiction immédiate d'utilisation de cette eau à des fins alimentaires –préparation des repas, boissons, hygiène bucco-dentaire).

La population a immédiatement été informée de cette interdiction, par la distribution de mots dans chaque boîte aux lettres, par l'entreprise Suez.

La commune a organisé le jour-même la distribution d'eau embouteillée, aux habitants de la commune, afin qu'ils ne manquent pas d'eau potable.

Cette pollution de l'eau est sans doute due aux fortes pluies ; le réservoir sera prochainement désinfecté.

La levée de cette restriction de l'usage de l'eau est conditionnée à la vérification et à la remise en bon état de fonctionnement du dispositif de désinfection et l'obtention de résultats d'analyses montrant un retour à une qualité de l'eau conforme aux exigences réglementaires.

* Haut-Bugey Agglomération a installé un panneau à En Pré Carré, à l'emplacement de la future STEP d'Heyriat.

Les travaux sont prévus d'ici la fin de l'année 2020 et seront suivis par la mise en séparatif des réseaux, début 2021.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

Le contrôle technique de la Citroën Berlingo est à faire avant le 2 novembre prochain.

Commission « Site Internet, Communication, Environnement» vice-présidente : Marie-José IRLES

Une réunion sera organisée prochainement afin de travailler sur le site Internet de la commune, lister les points à améliorer, réactualiser les différentes rubriques ...

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

L'entreprise COCHOD va se rendre au cimetière de Sonthonnax-la-Montagne pour établir un devis pour le déplacement du caveau provisoire.

Une réunion de la commission sera programmée prochainement.

Séance levée à 21h30